

le secrétaire de l'ONU a demandé hier à Genève que les Nations Unies se serrent la ceinture en ce qui a trait à leurs autres opérations. Au cours d'une déclaration faite il y a quelques jours à la Chambre, le ministre a dit que les Nations Unies avaient pris les dispositions nécessaires concernant tous les engagements financiers qui se présenteraient d'ici à la fin de l'année. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le secrétaire général exhorte maintenant les Nations Unies à restreindre davantage les dépenses dans d'autres opérations de l'Organisation?

**L'hon. M. Martin:** Oui, monsieur l'Orateur. L'honorable député m'avait prévenu de son intention de poser cette question et voici la réponse. Lorsque j'ai fait rapport à la Chambre, le 25 juin, des travaux de la quatrième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai parlé uniquement des problèmes relatifs au financement des opérations pour le maintien de la paix au Moyen-Orient et au Congo. Les dispositions prises au cours de la session spéciale avaient trait surtout aux fonds à assurer pour le maintien de ces opérations pendant les six mois se terminant le 31 décembre 1963. On n'a pu trouver de solution au problème que pose le refus de l'Union soviétique et de certains autres États à payer leur quote-part des cotisations relatives au maintien de la paix.

Comme cette situation difficile se prolonge, que les dépenses pour le maintien de la paix imposent un lourd fardeau aux Nations Unies et qu'en outre, le budget de l'Organisation se trouve sensiblement grevé par les autres frais administratifs, le secrétaire général se voit forcé d'exhorter les membres à faire de rigoureuses économies dans tous les domaines d'activité des Nations Unies. Hier, à Genève, il faisait part de son inquiétude au sujet des programmes d'expansion économique et sociale.

Je dois dire à l'honorable député et à la Chambre que le gouvernement du Canada partage pleinement cette inquiétude et qu'il regrette profondément que les nations ne puissent régler un déficit pour la paix de quelque 120 millions de dollars quand elles savent trouver si facilement des fonds pour assurer des armes de défense et autres.

#### LE YÉMEN—ON UTILISERAIT DES GAZ DÉLÉTÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la présence de troupes canadiennes au sein de la force des Nations Unies au Yémen et la nouvelle voulant que des gaz délétères et autres produits chimiques aient été utilisés

dans cette région par un pays étranger, nouvelle qui, dit-on, fait l'objet d'une enquête de la part du secrétaire général des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si une guerre chimique se poursuit dans cette région et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures sont prises pour protéger les troupes canadiennes qui s'y trouvent?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la nouvelle que mon honorable ami nous signale et selon laquelle on utilise des gaz délétères contre la population du Yémen. Voilà, il va sans dire, de graves accusations et les Nations Unies ont annoncé que le commandant intérimaire de la mission de surveillance a été chargé de fournir un rapport à cet égard. Le gouvernement canadien se tient naturellement en rapports suivis avec les autorités auxquelles nous devons d'abord nous adresser, par l'intermédiaire de notre délégation permanente auprès des Nations Unies à New York au sujet du fonctionnement de la mission d'observation de l'ONU et surtout des responsabilités et de la sécurité des forces canadiennes intéressées.

#### L'ÉNERGIE

##### LE COLUMBIA—ENTENTE SUR LES AVANTAGES D'AVAL PAR LE GOUVERNEMENT PRÉCÉDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'ancien gouvernement conservateur a-t-il accepté la vente des avantages d'aval à propos du traité du Columbia, donnant ainsi son accord aux propositions du premier ministre Bennett?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'entendre le député poser cette question. J'ajouterai peut-être que l'article 8 du premier traité négocié par le très honorable représentant et son collègue prévoyait la possibilité de vendre aux États-Unis, dans une mesure indéterminée, les avantages d'aval du Canada aux conditions, et dans les limites, qui devaient, d'abord, être convenues aussitôt que possible après la date de la ratification.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jean-Pierre Côté (Longueuil):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Y a-t-il eu une entente quelconque entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada avant que le traité du Columbia soit signé?